



MINISTÈRE  
DE LA CULTURE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
*en charge de la jeunesse, des sports  
et de l'artisanat*

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 2289 /MCE

*Le Président du Conseil d'administration  
du Musée de Tahiti et des Îles – Te Fare Manaha*

Papeete, le 09 DEC. 2020

à

**Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'administration  
Du Musée de Tahiti et des Îles – Te Fare Manaha**

*Madame, Monsieur,*

*J'ai l'honneur de vous inviter à participer ou à vous faire représenter à la réunion du  
Conseil d'administration du Musée de Tahiti et des Îles – Te Fare Manaha qui aura lieu à :*

**La salle de réunion Vaiparaoa de la Direction de la culture et du patrimoine  
sise PK 15 à Punaauia  
le mercredi 16 décembre 2020 à 14h30**

**ORDRE DU JOUR :**

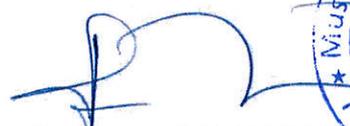
- 1. Communication du procès-verbal du conseil d'administration du 29 septembre 2020*
- 2. Présentation du programme d'activités 2021*
- 3. Délibération portant application des avenants 20 et 21 à la convention collective du 10 mai 1968 des agents non fonctionnaire de l'administration de la Polynésie française à l'établissement « Musée de Tahiti et des Îles – Te Fare Manaha »*
- 4. Adoption du budget primitif exercice 2021*
- 5. Délibération autorisant le Musée de Tahiti et des Îles - Te Fare Manaha à affecter l'ancre inventoriée N°2020.0.2 au profit de la Direction de la culture et du patrimoine*
- 6. Délibération autorisant le Musée de Tahiti et des Îles - Te Fare Manaha à recevoir des dons de particuliers*
- 7. Délibération accordant une remise gracieuse à l'association du Caméléon pour l'occupation temporaire des jardins du Musée lors du Festival Voyages d'octobre 2020*

**Questions diverses**

*Votre participation est instamment souhaitée.*

*En vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.*

Le président,

  
Heremoana MAAMAATUALAHUTAPU

